

ECOLE DE MUSIQUE	
ANNEE SCOLAIRE 2018- 2019	
PREINSCRIPTION (juin).....	<input type="checkbox"/>
ou INSCRIPTION (septembre)	<input type="checkbox"/>
A retourner avant le 15 juillet 2018 (pour les préinscriptions) à : Ecole de musique de Chazay d'Azergues 12 rue d'Alencourt 69380 CHAZAY d'Az.	

Nom de Famille de l'élève... :	
et des Parents	
si différent :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
e-mail..... :	

- ♦ Cette fiche est à compléter après avoir contacté les professeurs d'instruments et défini un horaire.
- ♦ En cas de préinscription, joindre un chèque de 30 euros d'arrhes par élève,
- ♦ L'inscription sera définitive à la régularisation de la cotisation le jour des INSCRIPTIONS soit le 8 septembre 2018
Elle sera automatiquement annulée en cas de non-confirmation ce jour-là.
- ♦ L'ensemble des nouveaux tarifs est à consulter sur le site www.musicachazay.fr

LES ELEVES SUIVANTS DESIRENT S'INSCRIRE : (1 fiche par famille)

1. Prénom									
2. né(e) le									
3. Formation musicale	Année :.....	Année :.....	Année :.....	Année :.....	Année :.....	Année :.....	Année :.....	Année :.....	Année :.....
4. Instrument : Désignation :									
Durée du cours	½ H	¾ H	½ H	¾ H	½ H	¾ H	½ H	¾ H	½ H
Mettre une croix dans la case :									
Année d'instrument :									
5. Choix de l'Ensemble									
6. Eveil musical									
7. Bassin d'Instruments									

DECOMPTE DE LA COTISATION *Ne rien inscrire ci-dessous .Partie réservée à l'école de musique*

Formation Musicale				
8. Eveil				
9. FM				
10. Bassin d'Instruments				
Instruments				
11. PACK « DUO »				
12. PACK « TRIO »				
13. Ensemble et atelier Rock				
14. Réduction 10% ^①	-	-	-	-
15. Adhésion	+ 17 €	+ 17 €	+ 17 €	+ 17 €

① La réduction de 10% s'applique à partir de la 2^{ème} inscription dans le même groupe d'activité sur la cotisation la plus élevée.

16. TOTAL ANN.		ACOMPTE JUIN		SOLDE		Env	
-----------------------	--	---------------------	--	--------------------	--	-----	--

<u>Règlements</u>	30/09/18	31/10/18	30/11/18	31/12/18
	31/01/19	28/02/19	31/03/19	30/04/19
			30/04/19	31/05/19

Commentaires.....

Signez le règlement et droit à l'image au verso =>

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

A rendre signé le jour de l'inscription

Je soussigné(e)

NOM _____ **Prénom** _____

Père

Mère

Tuteur

Responsable de l'élève mineur _____

Élève dans la classe de _____

- Je m'engage à me conformer au règlement intérieur de l'école, dont j'ai pris connaissance,
- J'ai bien noté que la participation financière annuelle se fait au moment de l'inscription et qu'elle est due même en cas d'abandon (sauf cas de force majeure),
- Je déclare avoir pris connaissance que l'école de musique de Chazay d'Azergues dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant aux enfants en dehors des horaires de cours y compris dans l'enceinte de l'école,
- Je déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant mon (mes) enfant(s), et m'engage à la présenter sur simple demande.

AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION D'IMAGE

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les élèves.

Veuillez cocher la case correspondant à votre choix :

Déclare autoriser l'école de musique (adulte de l'école ou intervenant extérieur) à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de l'activité d'enseignement ; à reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, CD ou DVD, film, site Internet, blog, presse ; céder à l'école de musique les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif. En d'autres termes, l'école de musique s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des élèves ou des personnels.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Déclare ne pas autoriser l'école de musique à photographier ou à filmer mon enfant.

Ecrire « Lu et Approuvé » « _____ »

Fait à CHAZAY, le _____

Signature du ou des représentants légaux :

REGLEMENT INTERIEUR - RESPONSABILITES

Document à conserver
ANNÉE 2018 / 2019

L'Ecole de Musique de CHAZAY D'AZERGUES est une association régie par la loi de 1901, relative aux associations. Elle est agréée « de Jeunesse et d'éducation populaire ».

Elle a pour but l'enseignement individuel et collectif et le perfectionnement de la pratique musicale.

Les cours sont ouverts aux enfants, adolescents et adultes. Pour mener à bien cette tâche, elle emploie une équipe de professeurs spécialisés dans les disciplines concernées.

L'enseignement se divise en cours de formation musicale, en cours de pratique instrumentale et en cours de pratique collective.

Article 1 – Calendrier de l'année scolaire.

Pour 2018-2019 : rentrée le 10 septembre 2018, fin des cours le 29 juin 2019.

Vacances : Toussaint : du 20 octobre au 5 novembre 2018 / Noël : du 22 décembre 2018 au 7 janvier 2019 / Hiver : du 16 février 2019 au 4 mars 2019 / Printemps : du 13 au 29 avril 2019 / Pont de l'ascension du 30 mai au 3 juin 2019 .

Il n'y a pas cours les jours fériés, ni le lundi de Pentecôte.

Article 2 – Durée des cours.

L'enseignement est dispensé à raison d'au moins une demi-heure de cours individuel par semaine et de trois quart d'heure de cours collectif. Le jour et l'heure des cours sont à déterminer avec le professeur.

Dès le début des cours, l'élève devra disposer de son instrument personnel. (Sauf « Bassin »).

Article 3 – Formation Musicale F.M. (ex. solfège)

La connaissance des bases du solfège est indispensable pour la pratique de l'instrument. Les élèves qui prennent des cours d'instrument doivent obligatoirement s'inscrire aux cours de Formation Musicale pendant toute la durée du cursus (2 cycles de 3 ans).

Article 4 – Absences.

Toute absence d'un élève doit être signalée au moins 24 heures à l'avance au professeur concerné et excusée par un mot des parents. Celle-ci ne peut être rattrapée, quel que soit le motif. En revanche, les professeurs s'engagent à reporter les cours qu'ils n'auraient pu assurer, (sauf maladie qui sera traitée au cas par cas). Après 3 absences consécutives injustifiées de l'élève, le professeur peut disposer du créneau horaire pour d'autres élèves.

Article 5 – Démission.

Toute démission doit se faire par courrier adressé au Président de l'association.

Article 6 – Règlement financier des cours.

Il se fait par chèques, au moment de l'inscription. On peut étaler les paiements en échelonnant les chèques sur plusieurs mois.

Toute année débutée est due en totalité. En cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, et **seulement pour les cas de force majeure**, un remboursement des trimestres non suivis sera étudié par le bureau de l'Ecole de Musique. Les absences de l'élève ne sont pas assujetties à un remboursement. Un tarif préférentiel est consenti aux habitants des Communes aidant l'École de musique de Chazay, financé par une subvention annuelle de ces communes.

Article 7 – Locaux et responsabilité.

Les locaux municipaux et le matériel associatif doivent être respectés. Toute dégradation volontaire de ceux-ci sera sanctionnée.

L'Ecole de Musique se décharge de toute responsabilité en dehors de l'horaire précis des cours de l'élève, ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment. A cet effet et pour éviter tout problème, il est demandé aux parents de veiller à n'accompagner leurs enfants que pour l'horaire exact du cours au début comme à la fin.

Article 8 – Assemblée générale.

Vous êtes adhérents d'une association, et vous avez le droit (et le devoir !) de donner votre avis sur son fonctionnement. Nos statuts prévoient que les délibérations et les élections des membres du conseil d'administration doivent être validées par un quorum d'électeurs (égal au quart du nombre des adhérents). Sans ce quorum votre école ne pourra être administrée valablement. Vous pouvez également vous présenter pour être élu au conseil d'administration.

Prochaine assemblée générale : le mercredi 3 avril 2019 à 20h30.

Pour que votre inscription soit complète, merci de viser le document « Acceptation du règlement intérieur » que vous pouvez télécharger sur le site de l'École www.musicachazay.fr ou qui vous sera donné le jour des inscriptions et de le remettre en même temps que votre dossier d'inscription.

Signification des rubriques de la fiche d'inscription

Avant toute inscription il faut avoir rencontré les professeurs concernés.

RUBRIQUE	Commentaire
1. Prénom	Prénom de l'élève
2. né(e) le	Date de naissance de l'élève
3. Formation musicale	Année pour laquelle l'élève s'inscrit en FM : de 1° à 6° ou Ado/Adulte. Nota : pour les non-initiés, cela s'appelait le « solfège », bien avant ...
4. Instrument	<u>Désignation</u> : Instrument pratiqué. <u>Durée</u> : mettre une croix dans la case correspondante. <u>Année d'instrument</u> : année pour laquelle l'élève s'inscrit
5. Choix de l'Ensemble (1)	Ensemble choisi
6. Eveil musical	Si Eveil musical (pour les enfants de 4 – 6 ans)
7. Bassin d'Instruments	Si Bassin « découverte des instruments » (pour les enfants de 6 – 7 ans). Pour le jour des inscriptions, les élèves doivent classer les instruments par ordre de préférence parmi : Accordéon, batterie, clarinette, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trompette, violon

(1). Se reporter à la fiche « Tarifs » pour le choix. Les ensembles sont accessibles gratuitement pour tous les élèves prenant des cours d'instrument. La participation à un ensemble est fortement conseillée, aussi bien en 1° cycle qu'en 2° cycle.

LISTE des PROFESSEURS

CLARINETTE	RULLIER Benoît	06.84.29.30.90	BATTERIE	TOUZEAU Sébastien	06.70.20.69.57
VIOLON	BAUDON Elodie	06.82.08.29.16	FLUTE TRAVERSIERE	SPARACINO Roberto	09.82.25.93.79 06.64.44.08.70
GUITARE	DAHOU Malak	07.86.84.05.48	SAXOPHONE	DUPERRON Anne	06.80.65.53.78
	QUILLIATRE Thibaut	06.28.91.55.89	ACCORDEON	ILLE Elsa	06.11.81.58.06
PIANO	DELAIRE Michelle	04.78.43.65.54 06.43.28.62.81	CHANT	HUET Laurène	06.14.01.75.43
	COULPIER Amandine	07.68.01.51.78			
TROMPETTE	FAURE Émilien	06.13.37.22.48			
FORMATION MUSICALE	COULPIER Amandine	07.68.01.51.78	QUILLIATRE Thibaut	06.28.91.55.89	
EVEIL MUSICAL	QUILLIATRE Thibaut	06.28.91.55.89			
BASSIN D'INSTRUMENTS	GRILLOT François	06.51.19.79.91			
ENSEMBLE JAZZ					
ATELIER ROCK	DAHOU Malak	07.86.84.05.48			
ORCHESTRE JUNIOR	QUILLIATRE Thibaut	06.28.91.55.89			
ENSEMBLE CORDES	BAUDON Elodie	06.82.08.29.16			
ENSEMBLE TRADITIONNEL	ILLE Elsa	06.11.81.58.06			
BATUCADA	TOUZEAU Sébastien	06.70.20.69.57			
CHORALE	HUET Laurène	06.14.01.75.43			

Renseignements divers 06.51.19.79.91